

Avis d'appel à candidature pour le renouvellement des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Orliénas

À la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il doit être procédé au renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Orliénas, lequel a notamment pour mission de soutenir les habitants de la Commune et d'animer une action générale de prévention sociale.

Le CCAS, présidé par le Maire, est géré par un conseil d'administration composé de membres élus par le Conseil Municipal ainsi que par des membres issus de la société civile nommés par le maire.

Parmi ces membres de la société civile nommés par le Maire doivent nécessairement figurer des représentants :

- Des associations familiales,
- Des personnes handicapées,
- Des personnes âgées,
- Des associations du domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion.

Si vous souhaitez que votre association soit représentée au sein du conseil d'administration du CCAS d'Orliénas, merci d'adresser votre liste de candidatures à M. le Maire d'Orliénas au plus tard le 10 avril 2026, par courriel à l'adresse mairie@orlienas.fr ou par courrier à l'adresse postale suivante : Mairie d'Orliénas – Place François Blanc – 69530 ORLIENAS.